

À la communauté étudiante,

Voici notre rapport plutôt chargé de la dernière rencontre du Conseil d'administration.

Les points COVID-19

Mesures d'assouplissement pour la session d'été 2020

Certaines mesures ont été adoptées en lien avec la crise actuelle, notamment la suspension de certains articles des *Règlements no 5 des études de premier cycle et no 8 des études de cycles supérieurs* qui confirme que la session d'été a été repoussée d'une semaine.

Nous avons demandé si les mesures concernant la notation *succès/échec* et *incomplet* pourraient s'appliquer aussi à la session d'été 2020. Le vice-recteur à la vie académique affirme ne pas en voir la nécessité pour la session d'été 2020. Toutefois, considérant que les mesures de déconfinement de la grande région de Montréal sont maintenant reportées à plus tard, nous estimons que cette question devrait absolument être traitée par la Commission des études.

Ensuite, une modification temporaire au Règlement no 8 a été adoptée à l'unanimité par le CA, **modification permettant que ne soit pas comptabilisé le trimestre d'été 2020 dans les demandes de trimestre d'absence, de prolongation ou de congé parental, dont l'autorisation est habituellement limitée à 3 trimestres**. Cela se fait donc pratiquement à coûts nuls puisque les montants pour un cursus universitaire de second cycle sont fixes. Ces demandes pour la session d'été n'auront donc exceptionnellement pas d'impact sur le parcours uqamien à proprement dit, mais pourraient tout de même en avoir pour les étudiant-es de l'international ou qui reçoivent des subventions. Pour ces dernier-es, il est à savoir que des organismes subventionnaires permettent exceptionnellement des sessions d'absence, mais sans financement. On vous invite à faire vos vérifications si cela vous concerne.

Nous considérons malencontreux qu'aucun INFO-DIRECTION n'ait été envoyé pour informer la communauté de 2^e et 3^e cycles de cette décision alors que la date limite d'annulation approche. L'information est toutefois accessible dans la [Foire aux questions \(FAQ\) COVID de l'UQAM](#) ou telle que proposée et adoptée [ici](#).

Frais de session

La Direction affirme c'est le MEES qui est responsable des frais de scolarité et que les universités sont ainsi limitées dans leur marge de manœuvre. La question de l'exonération des frais pour les sessions de crise semblait donc irrecevable.

Nous avons tout de même proposé que le CA « **suspende les frais de prolongation pour les étudiantes et étudiants inscrits à une activité de l'article 4.2 Choix d'activités : b) en rédaction, c) actif en recherche, d) sans activités, e) en poursuite d'activité, et f) en évaluation** » pour la session d'été 2020, soit des frais de **384,44 \$**.

En plus d'offrir des conditions d'études beaucoup plus conciliantes et adaptées aux besoins de chaque étudiant-e, nous avons avancé que cela aura comme avantage de permettre un meilleur taux de rétention et de diplomation, ce qui est avantageux économiquement pour l'UQAM, un fait qui a été bien reçu par plusieurs administrateur-ices. Il a été conclu que la valeur financière de cette proposition sera étudiée par le vice-rectorat à l'administration et aux finances et la question reviendra dans un futur CA.

Retour progressif et session d'automne 2020

Il est encore trop tôt pour déterminer comment cette session se déroulera, considérant que la situation et les décisions en lien avec la COVID-19 évoluent très rapidement. Si ce sont 800 cours qui sont présentement offerts en ligne pour la session d'été, ce sont entre 4000 et 4500 cours qui sont habituellement prévus à l'automne. Afin de se préparer à toutes éventualités, la Direction a investi des fonds dans le rehaussement du réseau informatique.

Un retour progressif sur le campus se fera, à commencer pour la reprise des activités de recherche pour les activités qui requièrent du présentiel et pour les études de terrain. De plus, un système pour permettre aux membres de la communauté d'aller chercher leur matériel dans les pavillons uqamiens a été mis sur pieds. Représentant une plus petite partie de la population uqamienne, les employés ont préséance sur la récupération de leur matériel, mais des informations à ce sujet devraient être bientôt envoyées aux étudiant·es ayant fait la location d'une case — et d'un bureau, on l'espère.

Si vous éprouvez quelconques problèmes, nous vous invitons à consulter la personne vice-doyenne aux études de votre faculté. Si besoin, vous pouvez aussi contacter Muriel Binette, [l'ombudsman](#) de l'UQAM, de même que vos associations étudiantes.

Ombudsman

Le titre de l'*ombudsman*, employé·e dont la principale fonction « est de recevoir les plaintes des membres de la communauté universitaire qui s'estiment lésés par les mécanismes administratifs de l'Université ou victimes de toute forme d'injustice » ([UQAM, s.d.](#)), a été remplacé par celui de *protectrice, protecteur universitaire*. Il nous a été indiqué qu'il s'agissait d'un enjeu lié aux normes de l'Office québécois de la langue française (OQLF) et qu'il s'agit d'un terme qui est par ailleurs utilisé dans d'autres universités.

L'exercice budgétaire 2020-2012 de l'UQAM

Voir l'[INFO-DIRECTION](#) du jeudi 7 mai 2020.

Nominations aux décanats des facultés d'art et de sciences politiques et droit

Joanne Lalonde, vice-doyenne à la recherche et à la création par intérim de la Faculté des arts, et Monique Brodeur, ancienne doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, ont été toutes deux nommées doyennes par intérim, la première pour la Faculté des arts et la deuxième pour la Faculté de science politique et droit. De futures campagnes pour ces postes viendront à l'automne.

Nomination d'une direction à l'Institut des sciences de l'environnement retirée

D'abord, un point qui avait soulevé des interrogations était la nomination du professeur Éric Pineault à la tête de l'Institut des sciences de l'environnement. L'ensemble des administrateur·ices avait reçu au cours des derniers jours des messages alarmants :

Au nom de la sécurité des étudiantes et de tout le monde, je vous demande de vous opposer à la nomination d'Éric Pineault à la direction de l'Institut des sciences de l'environnement. En 2014, ce professeur a été visé par la campagne du stickergate, qui dénonçait la culture du viol commise sur des étudiantes. Lui accorder encore plus de pouvoir avec un poste de directeur ne ferait qu'accentuer l'impunité dont il bénéficie depuis tout ce temps. En vous remerciant de veiller à ce que l'UQAM puisse être un milieu d'études et de travail plus respectueux et sécuritaire.

Le point a finalement été retiré de l'ordre du jour, « pour vérifications ».

Si vous éprouvez ou êtes témoin de quelconques problèmes de l'ordre du sexisme, des violences à caractère sexuel, du respect des personnes ou de harcèlement, nous vous invitons à contacter le Bureau d'intervention et de prévention du harcèlement ([BIPH](#)).

Modification au Règlement no 2 de régie interne de l'UQAM

L'UQAM fait un virage technologique pour la tenue de ces instances à distance : il est maintenant prévu dans les règlements que les rencontres à distance peuvent se tenir non pas par téléphone, mais par les différents moyens mis à disposition comme la visioconférence. Nous souhaitons à la Direction que les paramètres de sécurité sur des plateformes telles que Zoom soient rehaussés considérant les nombreux points *sous embargo* et *confidentiels* à l'ordre du jour des rencontres.

La modification suivante a également été adoptée quant au quorum de rencontres extraordinaires convoquées en raison de décrets gouvernementaux d'urgence :

Lorsqu'une situation d'urgence est décrétée par le gouvernement, il est proposé d'abaisser le quorum des assemblées du Conseil d'administration, du Comité exécutif et de la Commission des études, par la présence d'un tiers des membres en fonction et habilités à voter. Cette proposition s'inspire du modèle adopté récemment par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec.

Nous espérons que cette mesure ne viendra pas porter atteinte à la représentativité des divers groupes, surtout celle des étudiant-es, dans de telles futures rencontres.

L'atteinte à la représentation étudiante au CA

Il est à noter que Maxine avait remis sa démission en décembre 2019 — datée pour la fin du mois de mars — afin que la campagne pour le poste de délégué-e étudiant-e puisse être lancée et qu'une nouvelle personne déléguée puisse la relayer à son départ. Toutefois, vu le contexte de crise, la campagne a été suspendue. Devant cette nouvelle, Maxine a offert de reporter la fin de son mandat et la Table interfacultaire des associations étudiantes de l'UQAM a appuyé cette proposition. La Direction a toutefois refusé que Maxine conserve le poste, et de ce fait, d'assurer que l'entièreté des postes du CA soient comblés, tel que prévu par la Loi sur l'Université du Québec. Maxine continue donc à assister au CA et à faire équipe avec Stéphanie, mais en tant qu'observatrice seulement, sans droit de vote.

Pour toute question, commentaire ou revendication, n'hésitez pas à nous écrire !

Solidairement,
Maxine et Stéphanie